

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" - THEAM QUANT DISPERSION US (FR0013292281)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP vise à offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 2 ans, une exposition positive à l'évolution de la dispersion sur le marché des actions américaines. La dispersion peut être vue comme une mesure de la différence entre les performances des actions d'un marché donné et la performance de ce marché.

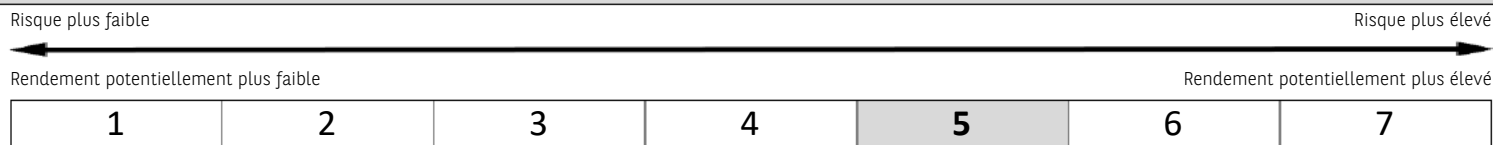
Caractéristiques essentielles du FCP :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le FCP mettra en œuvre une stratégie d'investissement combinant une exposition longue synthétique à la volatilité d'actions, choisies parmi les 500 plus grandes sociétés cotées sur les marchés américains, pondérée sur la base d'un algorithme quantitatif et systématique défini d'une part (l'« Exposition Longue »), et une exposition courte à la volatilité de l'indice S&P 500 d'autre part (l'« Exposition Courte »). Pour ce faire, le FCP conclura des instruments financiers à terme et notamment des swaps de volatilité sur les marchés de gré à gré. La maturité des swaps de volatilité est comprise entre 12 et 18 mois. Les actions sous-jacentes de l'Exposition Longue sont sélectionnées et pondérées sur la base d'un algorithme systématique établi à partir des critères suivants : Un premier filtre vise à exclure les actions présentant un comportement de marché atypique, est appliqué à l'univers des actions de l'indice S&P 500, un deuxième filtre vise à conserver les actions ayant les capitalisations boursières les plus élevées pour former un univers filtré comprenant un nombre d'actions de l'ordre de 100, un classement est ensuite effectué sur cet univers filtré en fonction notamment de l'écart sur le passé récent entre volatilité implicite et volatilité réalisée, enfin, en fonction du classement obtenu, une pondération proportionnelle à la capitalisation boursière est attribuée à chaque action, sous contraintes de diversification sectorielle et par action.

Autres informations :

- Détail des actifs traités : le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps)
 - La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.
 - Durée d'investissement recommandée: 2 ans au minimum.
 - Affectation des sommes distribuables : capitalisation
 - Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.
 - Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 15 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.
- La Société de Gestion a la faculté d'échelonner les rachats dès lors que la somme des demandes de rachats nets sur une même valeur liquidative excède 10% de l'actif net du FCP. Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme :** nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré afin de suivre la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements, voire à une résiliation de l'instrument, ce qui peut influencer sur la valeur nette d'inventaire.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,75% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

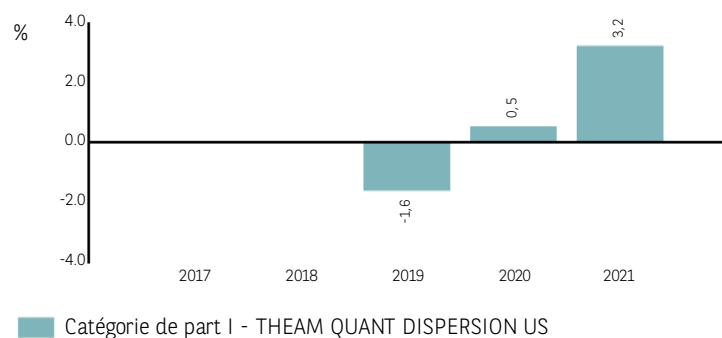
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 15 mai 2018;
- La part a été créée le 15 mai 2018.
- Les performances passées ont été calculées en devise USD.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change